

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Day care Inc.	Numéro de permis 910000	Date d'inspection Le 15 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc.		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	29 déc. 2023	
Commentaires : Des 11 éducateurs qui n'ont pas leur formation EPE, 6 ont leur formation d'Introduction à la petite enfance et les 5 autres sont inscrits en attente de disponibilité. Une preuve de réussite doit être ajoutée au dossier de l'employé.			
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	15 déc. 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	15 déc. 2022	
Commentaires : Trois membres du personnel ont une vérification du casier judiciaire, mais n'ont pas la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Celui-ci devra être fait et ajouté au dossier des employés.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	12 déc. 2022	
Commentaires : Les médicaments sont dans la cuisine et non accessibles aux enfants, mais ne sont pas barrés sous clé. Les médicaments doivent être barrés sous clé en tout temps incluant ceux qui doivent être gardés au froid.			

Commentaires généraux

Visite en garderie pour une inspection de suivi. Le ratio enfants-personnels est respecté.

Tous les parents ont été demandés de remplir un nouveau formulaire "profil de l'enfant" afin de s'assurer que

Commentaires généraux

les dossiers des enfants sont mis à jour et complets.

Observations: Lors de ma visite, un groupe d'enfant jouait au hockey dans une partie de la salle tandis qu'un autre groupe était partie au gymnase. Un groupe d'enfant travaillaient sur des bricolages de Noel. Les enfants ont dîné et se sont préparés pour le temps de repos.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

15 décembre 2022

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date